

Un plan d'action pour :

- Aider au développement de projets innovants
- Assurer une couverture territoriale en matière d'offre
- Accompagner financièrement et techniquement les porteurs de projets
- Aider à l'équipement numérique des structures médicales pour faciliter la télémédecine
- ◆ Développer une plateforme numérique unique pour l'information et l'accompagnement des professionnels de santé
- Contribuer aux frais de formation des étudiants en médecine
- Participer aux frais de mobilité et d'hébergement des médecins stagiaires (indemnités de stage)
- Accompagner les formations médicales et paramédicales sur le Campus Universitaire de Périgueux
- Créer des Maisons de Santé départementales permettant un exercice en salariat et en équipe





